Bac Général SVT + SES (Sciences de la vie et de la Terre et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2022 • Jour 1

Code sujet **22-SESJ1LR1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Productivité globale des facteurs et croissance économique
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée — Sujet A — Commerce international, catégories socioprofessionnelles et acteurs de l’action collective
4 réponses • sujet p. 6–9

Épreuve composée — Sujet B — Politique européenne de la concurrence, organisation du travail, justice sociale et acteurs de l’action collective
4 réponses • sujet p. 10–12

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

None points

Productivité globale des facteurs et croissance économique

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> L’accroissement de la productivité globale des facteurs suffit-il à expliquer la croissance économique ?

Introduction. La croissance économique désigne l’augmentation durable de la production de biens et de services, généralement mesurée par l’évolution du PIB en volume. Elle peut provenir d’une hausse des quantités de facteurs de production mobilisées, le travail et le capital, ou d’une amélioration de l’efficacité avec laquelle ils sont combinés. La productivité globale des facteurs (PGF) mesure cette efficacité globale ; sa progression peut notamment être liée au progrès technique et aux innovations, mais elle peut aussi refléter des changements d’organisation ou des éléments qui ne sont pas directement mesurés. L’accroissement de la PGF peut donc soutenir la croissance, mais est-il suffisant pour l’expliquer ? Nous montrerons qu’il en est une source importante, mais que l’augmentation des facteurs de production contribue également à la croissance.

I. L’accroissement de la PGF peut contribuer fortement à la croissance.

La PGF désigne l’efficacité de la combinaison productive : lorsqu’elle augmente, une même quantité de travail et de capital permet de produire davantage. Une innovation de procédé, par exemple, peut permettre de fabriquer plus rapidement avec les mêmes équipements et le même nombre de travailleurs. Une innovation de produit peut créer de nouveaux débouchés. La diffusion des connaissances et l’amélioration de l’organisation de la production peuvent également renforcer cette efficacité. La PGF est ainsi une source de croissance dite intensive, car elle permet d’accroître la production sans augmenter dans la même proportion les quantités de facteurs utilisées.

Le document 3 montre que la contribution de la PGF peut représenter une part importante de la croissance. En Corée du Sud, en 2004, elle contribue pour 3,1 points à une croissance du PIB de 5,2 %. En 2019, elle contribue encore pour 1,1 point à une croissance de 2,0 %. En Grèce, en 2019, sa contribution est de 1,6 point pour une croissance du PIB de 1,8 %. Ces chiffres illustrent l’importance possible des gains d’efficacité, sans établir que la PGF est l’unique source de croissance ni que sa contribution est la même selon les pays et les années.

Le document 4 indique que les demandes de brevets déposées à l’Office européen des brevets passent de 152 703 en 2014 à 174 317 en 2018 ; leur nombre augmente de 4,6 % entre 2017 et 2018. Les brevets peuvent protéger des innovations susceptibles d’accroître l’efficacité productive et donc de contribuer à la PGF. Toutefois, le nombre de demandes de brevets n’est pas une mesure directe de la PGF : toutes les innovations ne sont pas brevetées et le dépôt d’un brevet ne garantit pas que l’innovation sera diffusée ou qu’elle augmentera effectivement la production.

II. L’accroissement de la PGF ne suffit pas : le travail et le capital mobilisés contribuent aussi à la croissance.

Une économie peut produire davantage en mobilisant plus de travail, par exemple si davantage de personnes sont en emploi ou si le volume d’heures travaillées augmente, même sans hausse équivalente de la PGF. Le document 1 mesure la variation annuelle de la population active, qui comprend les personnes en emploi et les personnes au chômage. En 2019, elle est positive aux États-Unis (+1,07 %), en Corée du Sud

FormaV - document d'entraînement non officiel

(+0,84 %) et en Allemagne (+0,71 %). Cette hausse peut élargir la main-d'œuvre disponible, mais ne signifie pas automatiquement que le travail effectivement utilisé augmente dans les mêmes proportions : cela dépend notamment de l'accès à l'emploi et du volume de travail effectué.

Le document 3 donne directement des exemples de contribution du travail à la croissance. En France, en 2004, le travail contribue pour 1,3 point, le capital pour 0,7 point et la PGF pour 0,8 point ; le taux de croissance du PIB est de 2,8 %. En 2019, le travail et le capital contribuent chacun pour 0,7 point, contre 0,1 point pour la PGF, pour une croissance totale de 1,5 %. Dans ce dernier cas, les contributions du travail et du capital sont donc supérieures à celle de la PGF.

Le capital productif constitue une autre source de croissance. La formation brute de capital fixe (FBCF), qui mesure l'investissement en actifs fixes corporels ou incorporels utilisés durablement dans la production, permet notamment aux entreprises de renouveler ou d'accroître leurs équipements. Si l'investissement dépasse la dépréciation du capital existant, le stock de capital peut augmenter et permettre une production plus importante. Le document 2 montre que la FBCF représente environ 29 à 31 % du PIB en Corée du Sud sur la période représentée. En Grèce, elle baisse d'environ 24 % du PIB en 2004 à environ 10 % en 2019. En 2019, elle se situe autour de 24 % en France et d'un peu plus de 20 % en Allemagne. Ces écarts décrivent des niveaux d'investissement différents, mais le graphique ne suffit pas à prouver que ceux-ci causent à eux seuls les différences de croissance. Le document 3 confirme néanmoins que le capital contribue directement à la croissance dans plusieurs cas : en Corée du Sud, en 2019, sa contribution est de 1 point, sur une croissance totale du PIB de 2,0 %.

Enfin, les données du document 3 montrent que la croissance peut être positive même lorsque la contribution de la PGF est négative. En Allemagne, en 2019, le travail contribue pour 0,5 point et le capital pour 0,4 point, tandis que la PGF contribue pour −0,3 point ; le PIB augmente néanmoins de 0,6 %. L'accroissement de la PGF n'est donc pas une condition nécessaire à toute croissance observée sur une période donnée : les contributions positives des facteurs peuvent compenser une contribution négative de la PGF.

Conclusion. L'accroissement de la PGF est une source importante de croissance : en améliorant l'efficacité de la combinaison productive, il permet de produire davantage avec une quantité donnée de travail et de capital. Les innovations et les gains d'organisation peuvent notamment y contribuer. Toutefois, la PGF ne suffit pas à expliquer la croissance économique. La hausse des quantités de travail et de capital mobilisées y participe également, comme le montrent les contributions mesurées dans le document 3. La croissance résulte donc de la combinaison de ces sources, dont le poids varie selon les pays et les périodes.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** Non. L'accroissement de la PGF contribue à la croissance en permettant de produire davantage avec une quantité donnée de travail et de capital, notamment grâce aux innovations ou à une meilleure organisation. Mais la hausse des quantités de travail et de capital mobilisées contribue elle aussi à la production. Ainsi, en France en 2019, le travail et le capital contribuent chacun pour 0,7 point à la croissance du PIB, contre 0,1 point pour la PGF. La PGF est donc une source de croissance importante, mais elle ne suffit pas à expliquer la croissance économique à elle seule.

Épreuve composée — Sujet A

20 points

Commerce international, catégories socioprofessionnelles et acteurs de l’action collective

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> Présentez deux raisons expliquant le commerce international entre pays comparables.

Le commerce international entre pays comparables ne s’explique pas uniquement par des différences de ressources ou de productivité. Deux mécanismes permettent de comprendre les échanges entre économies proches.

1. **La différenciation des produits et la recherche de variété.** Des entreprises de pays comparables peuvent produire des biens appartenant à une même branche, mais différents par leur marque, leur qualité, leur design ou leurs caractéristiques. Les consommateurs souhaitent accéder à une gamme variée : chaque pays peut donc importer certaines variétés et exporter les siennes. Ces échanges croisés de produits d’une même branche sont du commerce intra-branche.
2. **Les économies d’échelle.** Lorsque l’augmentation des quantités produites permet de diminuer le coût moyen, les entreprises ont intérêt à produire certaines variétés en plus grande série. Le commerce élargit leurs débouchés : elles peuvent alors accroître leur production, réduire leurs coûts unitaires et échanger avec les entreprises étrangères qui se sont spécialisées dans d’autres variétés.

Ces deux mécanismes montrent que des pays ayant des niveaux de développement et des ressources proches peuvent échanger parce que leurs consommateurs recherchent de la diversité et que leurs producteurs peuvent tirer profit de la spécialisation et de la production à grande échelle.

RÉPONSE À RETENIR

Entre pays comparables, le commerce international s’explique notamment par les échanges de produits différenciés, qui répondent à la recherche de variété des consommateurs, et par les économies d’échelle : les entreprises se spécialisent dans certaines variétés, les produisent en plus grande série et les échangent avec celles d’autres pays.

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide du document, vous caractériserez les grandes évolutions qu’ont connues les catégories socioprofessionnelles des cadres et professions intellectuelles supérieures et des agriculteurs exploitants entre 1982 et 2019.

Le document représente, en pourcentage, la part des différentes catégories socioprofessionnelles parmi les personnes en emploi en France hors Mayotte, de 1982 à 2019. Il faut comparer les valeurs approximatives aux deux dates, et non les interpréter comme des effectifs.

- La part des cadres et professions intellectuelles supérieures progresse fortement : elle passe d’environ 8 % en 1982 à environ 19 % en 2019, soit une hausse d’environ 11 points de pourcentage.
- À l’inverse, la part des agriculteurs exploitants recule nettement, d’un peu plus de 7 % en 1982 à environ 1,5 % en 2019, soit une baisse d’environ 5,5 points. Elle est ainsi réduite à moins du quart de sa valeur

FormaV - document d'entraînement non officiel

initiale.

Il s'agit donc d'une transformation de la structure de l'emploi : la proportion de cadres augmente tandis que celle des agriculteurs exploitants diminue fortement.

RÉPONSE À RETENIR

Entre 1982 et 2019, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les personnes en emploi augmente nettement, d'environ 8 % à environ 19 %. À l'inverse, celle des agriculteurs exploitants diminue fortement, d'un peu plus de 7 % à environ 1,5 %. Ces chiffres décrivent des parts de l'emploi, et non des effectifs.

Question 2.

Sujet p. 7

À l'aide du document et de vos connaissances, vous mettrez en évidence le phénomène de tertiarisation.

La **tertiarisation** désigne l'augmentation de la place du secteur tertiaire — principalement les services — dans l'activité économique et dans l'emploi, relativement aux secteurs primaire et secondaire. Le document présente des catégories socioprofessionnelles, et non directement des secteurs : leurs évolutions peuvent éclairer la tertiarisation, mais on ne peut pas assimiler automatiquement une catégorie à un secteur.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures passe d'environ 8 % en 1982 à environ 19 % en 2019, et celle des professions intermédiaires d'environ 19,5 % à environ 25,5 %. Les employés représentent également une part importante de l'emploi : leur part augmente jusqu'à près de 29,5 % autour de 2008, puis diminue pour atteindre environ 26,5 % en 2019. Or de nombreux emplois de ces catégories relèvent des services, par exemple dans la santé, l'éducation, l'administration, le commerce ou les services aux entreprises.

Dans le même temps, la part des agriculteurs exploitants recule d'un peu plus de 7 % à environ 1,5 %, et celle des ouvriers d'environ 30 % à environ 19,5 %. Ces baisses sont cohérentes avec le recul relatif des emplois agricoles et industriels. Plusieurs mécanismes peuvent contribuer à la transformation de la structure de l'emploi : les gains de productivité dans l'agriculture et l'industrie réduisent les besoins en main-d'œuvre pour une production donnée ; l'externalisation de certaines fonctions industrielles vers des entreprises de services transforme aussi des emplois ; enfin, le développement de la demande de services favorise les emplois tertiaires. Le document montre des évolutions concomitantes, mais ne suffit pas à établir à lui seul ces liens de causalité.

RÉPONSE À RETENIR

La tertiarisation est la progression de la place des activités de services et des emplois qui leur sont associés dans l'économie. Le document l'illustre notamment par la hausse de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures, d'environ 8 % en 1982 à environ 19 % en 2019, et de celle des professions intermédiaires, d'environ 19,5 % à environ 25,5 %. Les employés représentent aussi une part importante de l'emploi : leur part atteint près de 29,5 % autour de 2008, avant de reculer à environ 26,5 % en 2019. Ces catégories comprennent de nombreux emplois du tertiaire, par exemple dans la santé, l'éducation, l'administration, le commerce et les services aux entreprises. En parallèle, la part des agriculteurs exploitants diminue d'un peu plus de 7 % à environ 1,5 %, et celle des ouvriers d'environ 30 % à environ 19,5 %. Ces évolutions sont cohérentes avec le recul relatif des emplois agricoles et industriels et le développement des services. Elles ne permettent toutefois pas d'assimiler chaque catégorie socioprofessionnelle à un secteur d'activité : le document constitue un indice de la tertiarisation, et non une mesure directe de la répartition de l'emploi par secteur.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les acteurs de l’action collective sont divers.

Une action collective désigne une action coordonnée de plusieurs personnes poursuivant une cause ou un objectif commun. Pour répondre au sujet, il faut montrer que ses acteurs diffèrent par le degré d’organisation de leur engagement, par leurs profils et par les moyens qu’ils emploient. Les documents permettent d’opposer le militantisme durable dans des organisations établies aux mobilisations plus ponctuelles et moins institutionnalisées, puis d’illustrer la diversité des participants avec le mouvement #MeToo.

Le raisonnement suit deux étapes : les partis et les syndicats restent des acteurs de l’action collective, mais ils ne sont pas les seuls ; associations, mouvements informels et individus peuvent aussi se mobiliser, selon des formes, des causes et des profils variés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Les acteurs de l'action collective sont divers : partis et syndicats, associations, mouvements moins institutionnalisés et individus mobilisés ponctuellement y participent. Ils se distinguent par la durée et le degré d'organisation de leur engagement, par les causes défendues, par leurs profils sociaux et par les moyens d'action utilisés.

Les organisations établies constituent une première catégorie d'acteurs. Le document 1 présente le militantisme « affilié », associé notamment aux partis de masse et aux partis ouvriers : l'adhérent est dévoué à son organisation, intégré à un collectif et soutenu par une forte sociabilité militante. Le « nous » est un ressort de son engagement. De même, les syndicats rassemblent des salariés pour défendre des intérêts communs, tels que les rémunérations ou les conditions de travail, et peuvent organiser des mobilisations collectives.

Le document 2 indique toutefois que le taux de syndicalisation en France métropolitaine passe de 30,1 % en 1949 à 10,8 % en 2016, soit une baisse de 19,3 points de pourcentage. La diminution est particulièrement importante sur l'ensemble de la période, même si le taux est relativement stable entre 1998 et 2016, autour de 10,5 à 10,8 %. Cette évolution concerne la proportion de salariés syndiqués ; elle ne signifie pas que l'action collective disparaît, car des personnes peuvent se mobiliser sans adhérer à un syndicat.

En effet, le document 1 oppose au militantisme affilié un militantisme « affranchi », plus distancié et intermittent, moins arrimé aux collectifs institutionnalisés. Des individus peuvent s'engager pour une cause précise et pour une durée déterminée, sans faire de l'organisation militante le centre de leur vie. Les associations et les mouvements extra-partisans peuvent ainsi porter des causes variées : solidarité, antiracisme, droit des malades, défense des sans-papiers, des sans-logis ou des sans-emploi, ou encore altermondialisme. Les acteurs ne sont donc pas uniquement des adhérents de partis ou de syndicats : ils comprennent aussi des militants associatifs et des personnes qui se mobilisent ponctuellement autour d'une cause.

Le document 3 illustre cette diversité avec #MeToo. La campagne de soutien aux victimes d'agressions sexuelles lancée par Tarana Burke en 2006 prend une ampleur mondiale en 2017, notamment après l'appel publié par Alyssa Milano. Plus de 60 000 messages lui font écho dans les cinq jours suivants. Les participants sont des femmes et des hommes, des personnes célèbres et anonymes, qui s'expriment sur Twitter, Facebook, Instagram ou Reddit. Le hashtag francophone #BalanceTonPorc, lancé par la journaliste Sandra Muller, contribue lui aussi à la diffusion de la cause. Les célébrités peuvent donner de la visibilité à une mobilisation, tandis que des internautes anonymes la relaient par leurs témoignages. Le texte souligne que le mouvement, bien que porté par des personnalités connues, est « sans visage ni chef » : une action collective peut donc se développer sans direction unique ni organisation traditionnelle.

Les participants diffèrent aussi par leur origine sociale et leur capacité à rendre une cause visible. Selon le document 3, #MeToo est parti de classes sociales urbaines où se trouvent notamment des actrices, des journalistes et des militantes éduquées ; le texte rappelle que beaucoup de mouvements sociaux du siècle précédent étaient nés plus souvent « en bas de l'échelle sociale ». Cette origine ne signifie pas que les participants se limitent à ces milieux : la diffusion en ligne permet à des personnes de nombreux pays de prendre la parole et de relayer la cause. Les outils numériques facilitent la circulation des témoignages et la mise en relation des individus, sans exiger de chacun une adhésion durable à une organisation.

Ainsi, l'action collective réunit des organisations établies, comme les partis et les syndicats, des associations et des mouvements moins institutionnalisés, ainsi que des individus aux profils variés. Les mobilisations peuvent être durables ou ponctuelles, fortement organisées ou sans direction unique, et

défendre des causes différentes en utilisant des moyens traditionnels ou numériques. La diversité des acteurs ne signifie donc pas que les organisations traditionnelles ont disparu : elle montre que l'action collective peut prendre plusieurs formes et rassembler des participants très différents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Épreuve composée — Sujet B

20 points

Politique européenne de la concurrence, organisation du travail, justice sociale et acteurs de l’action collective

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question 1

Sujet p. 10

> Présentez une limite de la politique européenne de la concurrence.

Pour présenter une limite de la politique européenne de la concurrence, on peut montrer que son objectif de préserver la concurrence au sein du marché européen peut entrer en tension avec celui de permettre aux entreprises européennes de rivaliser à l’échelle mondiale.

En 2019, la Commission européenne a interdit le projet de fusion entre Siemens et Alstom. Elle estimait que l’opération risquait de réduire la concurrence dans certains marchés ferroviaires. Les partisans de la fusion soutenaient qu’une entreprise européenne de plus grande taille aurait davantage de moyens pour affronter la concurrence mondiale, notamment celle d’entreprises chinoises. Cet exemple illustre un arbitrage entre la protection de la concurrence sur le marché européen et la constitution d’entreprises capables de rivaliser à l’échelle mondiale. Il ne suffit toutefois pas à démontrer que la décision était erronée.

RÉPONSE À RETENIR

Une limite possible de la politique européenne de la concurrence est qu’en empêchant certaines fusions pour préserver la concurrence au sein du marché européen, elle peut freiner la constitution d’entreprises capables de rivaliser avec des concurrents mondiaux. Ainsi, en 2019, la Commission européenne a interdit le projet de fusion entre Siemens et Alstom, estimant qu’il risquait de réduire la concurrence dans certains marchés ferroviaires. Les partisans de la fusion faisaient valoir qu’elle aurait renforcé la capacité des entreprises européennes à affronter, notamment, la concurrence chinoise. La décision illustre donc un arbitrage entre concurrence en Europe et puissance industrielle mondiale, plutôt qu’une preuve que la politique de concurrence est toujours inefficace.

Question Question 2

Sujet p. 10

> En quoi le modèle d’organisation post-taylorien se distingue-t-il du modèle d’organisation taylorien ?

Il faut comparer les principes d’organisation du travail en distinguant la division des tâches et le contrôle hiérarchique caractéristiques du taylorisme des formes de polyvalence et d’autonomie davantage associées au post-taylorisme.

Dans le modèle taylorien, le travail est fortement décomposé en tâches simples et répétitives. La séparation entre conception et exécution est marquée : les méthodes et les tâches sont définies par la hiérarchie, qui contrôle leur réalisation. Dans une organisation post-taylorienne, le travail peut être organisé en équipes disposant de davantage d’autonomie, de polyvalence et de responsabilités. Les salariés peuvent participer à la résolution des problèmes de production et au contrôle de la qualité. Cette organisation vise notamment une production plus flexible et une meilleure adaptation à la demande. Ces évolutions ne font toutefois pas nécessairement disparaître les contraintes de rythme ni le contrôle du travail.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Le modèle taylorien repose sur une forte division du travail : chaque salarié effectue des tâches spécialisées, souvent répétitives, tandis que la conception des méthodes et le contrôle sont assurés par la hiérarchie. À l'inverse, dans un modèle post-taylorien, les salariés peuvent être regroupés en équipes et disposer de davantage d'autonomie, de polyvalence et de responsabilités. Ils peuvent notamment participer à la résolution des problèmes de production et au contrôle de la qualité. Cette organisation vise une production plus flexible et une meilleure adaptation à la demande. Le post-taylorisme ne signifie cependant pas la disparition de toute contrainte ou de tout contrôle.

Question Question 3

Sujet p. 10

> À l'aide d'un exemple, vous montrerez que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale s'exerce sous contrainte de financement.

Pour montrer que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale s'exerce sous contrainte de financement, il faut partir d'une mesure concrète, expliquer son objectif de justice sociale, puis préciser qu'elle engendre une dépense qui doit être financée.

Par exemple, l'État peut revaloriser l'allocation aux adultes handicapés (AAH), qui constitue un revenu minimum pour les personnes handicapées répondant aux conditions prévues. Cette mesure peut améliorer leurs ressources et réduire les inégalités de niveau de vie, mais elle augmente les dépenses publiques. Pour financer cette hausse, les pouvoirs publics peuvent mobiliser des recettes supplémentaires, réaffecter des dépenses ou recourir à l'emprunt. Ces choix sont contraints : augmenter les prélèvements pèse sur les contribuables, réduire d'autres dépenses implique des arbitrages entre politiques publiques et emprunter accroît la dette ainsi que les charges futures.

RÉPONSE À RETENIR

Par exemple, l'État peut revaloriser l'allocation aux adultes handicapés (AAH), afin d'améliorer les ressources des personnes handicapées qui la perçoivent et de réduire les inégalités de niveau de vie. Cette mesure poursuit un objectif de justice sociale, mais elle augmente les dépenses publiques. Il faut alors la financer par des recettes supplémentaires, par une réaffectation de dépenses ou par l'emprunt. Or ces solutions sont contraintes : une hausse des prélèvements obligatoires peut peser sur les contribuables, une baisse d'autres dépenses suppose des arbitrages entre politiques publiques, et l'emprunt accroît la dette. L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale dépend donc des ressources disponibles et des choix de financement.

Deuxième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 10, 11, 12

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les acteurs de l'action collective sont divers.

Démarche. Une action collective est une action coordonnée de plusieurs personnes autour d'une cause ou d'un objectif commun. Pour montrer que ses acteurs sont divers, il faut comparer leurs formes d'organisation, leurs manières de s'engager, leurs profils et leurs moyens d'action. Les documents permettent notamment de confronter des organisations durables aux engagements plus ponctuels et aux mobilisations en réseau, sans conclure que les formes anciennes ont disparu.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Introduction. Une action collective est une action menée par plusieurs individus qui se mobilisent autour d'une cause ou d'un intérêt commun. Elle peut viser à défendre des droits, à modifier une décision ou à faire reconnaître un problème. Ses acteurs ne se limitent pas à une seule catégorie : syndicats, partis, associations, collectifs informels et individus peuvent contribuer à une mobilisation. On peut donc se demander en quoi les acteurs de l'action collective sont divers. Ils le sont d'abord par leurs formes d'organisation et d'engagement, puis par leurs profils et les moyens qu'ils utilisent.

Des formes d'organisation et d'engagement différentes. Certaines mobilisations s'appuient sur des organisations structurées, comme les syndicats, les partis ou les associations. Le document 1 distingue deux idéaux-types de militantisme présentés par Jacques Ion. Le militantisme « affilié » repose sur un engagement durable dans une organisation, une forte sociabilité militante et une identité collective marquée. Le document l'illustre par l'engagement au Parti communiste ou dans les partis ouvriers. Les syndicats sont également des acteurs collectifs importants dans le monde du travail. Le document 2 indique que le taux de syndicalisation passe de 30,1 % en 1949 à 10,8 % en 2016, soit une baisse de 19,3 points de pourcentage. Il remonte légèrement entre 1998, où il est de 10,5 %, et 2016, où il atteint 10,8 %. Ces données montrent une forte baisse sur la période considérée, mais elles ne permettent pas d'affirmer que l'action collective a disparu : d'autres formes d'engagement existent.

Le document 1 décrit aussi un militantisme « affranchi », plus intermittent et moins étroitement lié à une organisation institutionnalisée. Les personnes peuvent s'engager ponctuellement dans une association ou autour d'une cause précise, sans faire de leur engagement le centre de leur vie. Le document mentionne des mobilisations de solidarité, en faveur du droit des malades, des sans-papiers ou des sans-logis, ainsi que des mobilisations altermondialistes. Les acteurs diffèrent donc par la stabilité de leur engagement, leur degré d'affiliation et les structures qui les rassemblent. Ces deux idéaux-types servent à analyser des formes différentes : ils ne signifient pas que tous les militants correspondent parfaitement à l'un ou à l'autre.

Des profils et des moyens d'action divers. Une mobilisation peut réunir des personnes célèbres et anonymes, des femmes et des hommes, ainsi que des individus occupant des positions sociales différentes. Le document 3 retrace plusieurs étapes de la mobilisation Me Too. En 2006, Tarana Burke, travailleuse sociale, lance une campagne de soutien aux victimes d'agressions sexuelles dans des quartiers défavorisés. En octobre 2017, après l'affaire Weinstein, l'actrice Alyssa Milano invite sur Twitter les victimes à répondre « moi aussi ». Le document rapporte que plus de 60 000 messages font directement écho à son tweet dans les cinq jours suivants. La mobilisation s'étend ensuite à d'autres réseaux sociaux et à plusieurs régions du monde. Des femmes célèbres et anonymes témoignent, et des femmes comme des hommes s'expriment. Le document précise également que #MeToo est parti de classes sociales urbaines où les femmes mobilisées étaient souvent éduquées : les mobilisations peuvent donc réunir des profils sociaux différents, sans avoir toutes la même origine sociale.

Les outils numériques permettent à des individus de diffuser des témoignages et de relayer une cause au-delà d'une organisation unique. La mobilisation Me Too s'est notamment déployée autour de plusieurs hashtags, dont #BalanceTonPorc, lancé sur Twitter par la journaliste française Sandra Muller. Le document présente Me Too comme un mouvement sans visage ni chef, tout en indiquant qu'il a été impulsé et relayé par des personnes identifiables. Les acteurs peuvent ainsi être des initiateurs, des relais médiatiques et un grand nombre de participants engagés de façon plus ponctuelle. Internet contribue à la diffusion de la mobilisation, mais ne suffit pas à l'expliquer : le document souligne aussi le rôle de la campagne initiale et du contexte de dénonciation des agressions sexuelles.

Conclusion. Les acteurs de l'action collective sont divers par leur degré d'organisation, la durée et l'intensité de leur engagement, leurs profils sociaux et les moyens qu'ils mobilisent. Les syndicats et les partis coexistent avec les associations, les collectifs plus informels et les mobilisations numériques

réunissant des participants célèbres ou anonymes. La baisse du taux de syndicalisation entre 1949 et 2016 ne suffit donc pas à conclure à la disparition de l’action collective : ses acteurs et ses formes se transforment et coexistent.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Une action collective est une action coordonnée de plusieurs personnes autour d'une cause ou d'un intérêt commun. Elle peut viser à défendre des droits, à modifier une décision ou à faire reconnaître un problème. Ses acteurs ne se limitent pas aux organisations traditionnelles : syndicats, partis, associations, collectifs informels et individus peuvent participer à une mobilisation. Les acteurs de l'action collective sont donc divers par leurs formes d'organisation et d'engagement, mais aussi par leurs profils et leurs moyens d'action.

Des formes d'organisation et d'engagement différentes. Certaines mobilisations s'appuient sur des organisations structurées comme les syndicats, les partis ou les associations. Le document 1 distingue le militantisme « affilié », qui repose sur un engagement durable dans une organisation, une forte sociabilité militante et une identité collective, du militantisme « affranchi », plus ponctuel et moins lié à une organisation institutionnalisée. Le premier modèle est illustré par l'engagement au Parti communiste ou dans les partis ouvriers. Les syndicats sont également des acteurs collectifs importants dans le monde du travail. Toutefois, le document 2 montre que le taux de syndicalisation passe de 30,1 % en 1949 à 10,8 % en 2016, soit une baisse de 19,3 points de pourcentage. Il est de 10,5 % en 1998 et de 10,8 % en 2016. Cette forte baisse sur la période ne signifie pas que l'action collective a disparu : des associations et des collectifs mobilisés autour de causes particulières constituent aussi des acteurs, comme les mouvements de solidarité ou les mobilisations pour le droit des malades et celles des sans-papiers mentionnées dans le document 1.

Les formes d'engagement varient également par leur durée et leur intensité. Certains militants s'investissent durablement dans une organisation et partagent une forte identité collective ; d'autres participent de façon intermittente à une cause précise, sans faire de leur engagement le centre de leur vie. Les deux idéaux-types du document 1 permettent d'analyser cette diversité, sans supposer que chaque engagement correspond parfaitement à l'un d'eux.

Des profils et des moyens d'action divers. Le document 3 montre que des personnes identifiées et des individus anonymes peuvent contribuer à une même mobilisation. En 2006, Tarana Burke, travailleuse sociale, lance une campagne de soutien aux victimes d'agressions sexuelles. En octobre 2017, après l'affaire Weinstein, l'actrice Alyssa Milano invite les victimes à répondre « moi aussi » sur Twitter. Plus de 60 000 messages font directement écho à son tweet dans les cinq jours suivants. La mobilisation s'étend ensuite à d'autres réseaux sociaux et à plusieurs régions du monde. Des femmes célèbres et anonymes témoignent ; des femmes et des hommes s'expriment également. Le document précise toutefois que #MeToo est parti de classes sociales urbaines où les femmes mobilisées étaient souvent éduquées : les mouvements ne rassemblent donc pas nécessairement les mêmes profils sociaux.

Les réseaux numériques permettent à des individus de diffuser des témoignages et de relayer une cause sans passer par une organisation unique. Plusieurs hashtags circulent, dont #BalanceTonPorc, lancé sur Twitter par la journaliste Sandra Muller. Me Too est présenté comme un mouvement sans visage ni chef, bien qu'il ait été impulsé et relayé par des personnes identifiables. L'action collective peut ainsi associer des initiateurs, des personnalités qui rendent une cause visible et un grand nombre de participants engagés plus ponctuellement. Les outils numériques contribuent à la diffusion de la mobilisation, mais ne suffisent pas à l'expliquer : le document souligne aussi le rôle de la campagne initiale et du contexte de dénonciation des agressions sexuelles.

Conclusion. Les acteurs de l'action collective sont divers par leurs organisations, la durée de leur engagement, leurs profils sociaux et les moyens utilisés. Syndicats et partis coexistent avec les associations, les collectifs informels et les mobilisations numériques réunissant des participants célèbres

ou anonymes. La baisse du taux de syndicalisation ne suffit donc pas à conclure à la disparition de l'action collective : elle met en évidence la diversité de ses acteurs et de ses formes.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-sciences-eco-sociales-2022-mayotte-liban-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.